



COMMUNE DE VAL D'ORNAIN
1 rue du Moulin de Mussey
55000 VAL D'ORNAIN
Tél : 03.29.78.53.76
contact@valdornain.fr

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Bar-le-Duc
VAL D'ORNAIN - COMMUNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2025

Le lundi 08 septembre 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 01 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Jean-Paul REGNIER.

Présents : Jean-Paul REGNIER, Edwige MENUSIER, Gérard PIERRE, Gérard MERCIER, Véronique BERGER, Luc BOCCALINI, Christelle MAIGNAN, Christian MULLER, Frédéric PETITCOLIN, Olivier PIGUET

Représentés : Johan FINCK représenté par Frédéric PETITCOLIN
Juliette BORGHINI représentée par Edwige MENUSIER

Absents et excusés : Thibaud LAMOTTE

Secrétaire de la séance : Véronique BERGER

Compte rendu du 26 juillet 2025

Sans observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Affaires qui seront soumises à délibération :

Requalification de la traverse de Mussey – Tranche 1

Le Maire fait le point sur le dossier à la suite des échanges avec Atelier et Paysage, précisant que le dossier FUCLEM pour l'enfouissement des réseaux secs n'a pu être retenu en raison du nombre de candidatures.

Le Conseil Municipal confirme la proposition de le présenter à nouveau au titre de 2026, et d'organiser une réunion avec le bureau d'études pour engager des travaux hors réseaux secs et mise à niveau des avaloirs.

Réhabilitation du café : mission SPS

Sur proposition du maire le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de JM Prévention pour la mission Sécurité Protection de la Santé - SPS – dans le cadre des travaux à réaliser à l'ancien café pour un montant de 2 316 € TTC.

Par ailleurs le Maire confirme que les résultats de l'appel d'offre sont en cours d'analyse par l'architecte, et devraient globalement confirmer le montant estimatif de l'opération.

En réponse aux interrogations de Frédéric Petitcolin et Olivier Piguet, il rappelle que la Commission d'Appel d'Offres est appelée à se réunir lorsque le maître d'œuvre a terminé ses analyses. Au cas particulier elle devrait se réunir prochainement. Sur la réponse apportée au courrier de Monsieur Dumay, pressenti pour s'installer comme restaurateur, le Maire indique avoir saisi les agents qualifiés de la Communauté d'Agglomération et de la Chambre des Métiers pour l'orienter correctement dans ses démarches.

Gestion du personnel

Le contrat d'un adjoint technique territorial arrive à son terme le 14/10/2025.

Après avoir entendu Gérard Mercier en ses explications, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité moins l'abstention de Juliette Borghini pour le renouvellement du contrat à durée déterminée pour un an, sur une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Les crédits correspondants seront ouverts au chapitre 012 - Charges du personnel - article 6413-personnel non titulaire

Forêt communale : contrat de services forestiers

Gérard Mercier, en charge de la gestion forestière, précise que ce point ne concerne pas le contrat de services forestiers mais le programme des coupes pour l'hiver 2025/2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de VAL-D'ORNAIN demande l'inscription à l'état d'assiette des coupes **réglées** et **non réglées** suivantes :

Parcelles [n°7M, 16M , 17M, 23M \(par les affouagistes et marchands de bois\), 29M et chablis \(parcelles diverses\)](#)

Le conseil municipal décide, conformément à l'aménagement de la forêt communale, la mise en vente des coupes suivantes (réglées et non réglées) :

Parcelles n°7M, 16M, 17M, 23M, 29M et chablis (parcelles diverses)

Selon les destinations suivantes :

- L'exploitation en régie des arbres de futaie/ des feuillus précieux et la délivrance à la commune des houppiers, du taillis, des petites grumes et des arbres de qualité chauffage (1) des parcelles **n°16M et 17M ainsi que les chablis que l'ONF aura recensé sur l'ensemble de la forêt (parcelles diverses)**

Les arbres de la futaie seront vendus façonnés par les soins de l'ONF. Le conseil municipal demande l'assistance de l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants :

MM. PIERRE, MULLER, MERCIER

Conformément aux articles L 145-1 et L 145-2 du Code Forestier, le conseil municipal fixe :

- Le mode de partage par feu/par habitant/ par feu et par habitant **(1)**,
- Le délai d'abattage au 15/04/2029
- Le délai de vidange au 15/09/2029

- Délivrance à la commune des perches et brins de la parcelle n°23M

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur

pied, et sous la

Responsabilité de 3 garants :
MM. PIERRE, MULLER, MERCIER

Conformément aux articles L 145-1 et L 145-2 du Code Forestier, le conseil municipal fixe :

- le mode de partage par feu/par habitant/ par feu et par habitant **(1)**,
- le délai d'abattage au 15/04/2028
- le délai de vidange au 15/09/2028

- Vente en bloc et sur pied, des arbres, perches, brins et houppiers des parcelles 7M et 29M.

- Tarif des affouages 2025/2026

Sur proposition de Gérard Mercier, le tarif est maintenu à 7 € le stère pour la saison à venir.

Biens vacants

Le maire propose aux conseillers d'intégrer les parcelles sises à Venise inscrites au compte de propriété « SA TOLETTI Frères » aujourd'hui disparue sur la liste des biens vacants et sans maître.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'intégration des parcelles suivantes dans la liste des biens vacants :

- 529 AC n°21 de 16a 72ca
- 529 AC n°47 de 97ca
- 529 AC n°48 de 5a 82ca
- 529 AC n°49 de 03ca
- 529 AD n°28 de 12a 42ca
- 529 AK n°29 de 31ca
- 529 AK n°31 de 47a 98ca
- 529 AK n°34 de 64a 38ca
- 529 AK n°36 de 13a 30ca

CA MGS – RLPI

Le maire rappelle les termes du mail envoyé le 14/08/2025 sur le Règlement local de publicité intercommunale. Les conseils municipaux de la CA MGS sont invités à débattre sur la nouvelle version du document joint par mail.

Pour information, dans nos communes c'est le règlement national de publicité qui s'appliquera.

Le RLPI est approuvé à l'unanimité

CA MGS - FRR

Le Maire rappelle que dans le cadre du dispositif « France Ruralités Revitalisation », la Commune a la possibilité d'exonérer de la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties et sous conditions d'éligibilité, les entreprises nouvelles ou reprises entre le 01/07/2024 et le 31/12/2029.

Ces exonérations sont totales pendant 5 ans, puis pendant 3 ans de manière dégressive (75, 50, et 25%).

La Communauté d'Agglomération a déjà délibéré positivement pour ce qui la concerne.

Considérant l'objectif de soutenir l'activité économique et l'emploi, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au dispositif FRR pour l'exonération fiscale de la TFPB communale.

CA MGS - rapport activités Agglo 2024

Le Maire rappelle que les élus ont été destinataires le 9 juillet 2025 d'un mail de la CA MGS concernant le rapport d'activités 2024.

Demande de subvention

Monsieur le Maire rapporte les échanges qu'il a eu avec M. GOUTORBE sur les phénomènes karstiques de Mussey et notamment l'inventaire effectué par le GERSM.

Eu égard à l'action de l'association pour retracer cet inventaire, le Conseil Municipal décide d'attribuer au Groupement d'études et de recherches spéléologiques Meusien une subvention de 300€

Demande de subvention

Le Maire donne lecture de la liste des fournitures pour la conception du char du CFVO en vue du défilé de la Saint-Nicolas le 06/12 /2025 pour un montant de 455 €.

Après échange et discussion, le Conseil municipal décide de verser une subvention de 200€, et de mettre à disposition le matériel et le personnel nécessaire le jour du défilé.

Budget : DM

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les opérations d'ordre nécessaires pour équilibrer de la section investissement

Objets : OP - EQUILIBRE

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2804181 (040) : Biens mobiliers, matériel e	1 450,00	192 (040) : Plus ou moins-values sur cessio	1 450,00
	1 450,00		1 450,00
Total Dépenses		Total Recettes	1 450,00

DIA

Le Maire présente les dernières DIA

529 AH 58	9a 44ca	17 rue du Chaufour	Mr et Mme Jean-Richard RATTIER	Mr Gérard ENGRAND	163 000 €
090 AH 260	7a 16ca	rue de Bar	Consorts ADESIR	M. Dorian QUEHAN	20 000 €
529 AK 20 et 23	12a 99ca et 8a 21ca	3 rue des Fermes	Mr Denis PINARD	Mr B. DALICHAMPT et Mme B. CHARPENTIER	220 000 €

Questions diverses

- Rentrée scolaire : 91 enfants,
- Carte de remerciements des jumeaux de Montlaur Val de Dagne pour le panier garni
- Déchets verts à Varney : le service sera supprimé l'année prochaine car le service n'est plus rentable pour l'agriculteur. Une solution est recherchée (méthanisation, CA MGS...)
- Fermeture du réseau télécom cuivre en 2028
- Piano : en l'absence de toute proposition de reprise, le piano sera remis à l'AMIE
- Entreprises : plusieurs entreprises ont demandé de la signalétique indiquant leur siège social sur la commune.
- Fin des travaux de réhabilitation des bâtiments pour l'entreprise THENOT/BERBERAT à Varney et disponibilité de 5 bureaux pour les micros - entreprises qui souhaiteraient s'installer.
- Route de Sainte-Hoïlde : solutions retenues suite à la consultation des riverains : déplacement des limites de l'agglomération, et le Conseil Municipal confirme une interdiction totale de la voie sauf riverains et engins agricoles.

L'ordre étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Jean-Paul REGNIER

signé

Président de séance

Véronique BERGER

signé

Secrétaire de séance

